

N° 2020/048

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 14 décembre 2020

Par suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 décembre 2020 à 18 heures 00 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Etaient présents : 15**

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. THÉRY Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme CLOEZ Sonia
M. LECOMTE Marc	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVÉQUE Marie-José
M. LEFEBVRE Jacques	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration : 4**

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme GIGON Christine.  
M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle.  
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques.  
Mme NURY Cassandra a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre.

*Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.*

### DELIBERATION N° 03-14/12/2020 DESIGNATION DES DELEGUES DES ECOLES

Monsieur JEANNE Jean-Pierre donne aux élus lecture de l'article D411-1 sur la composition du conseil d'école, dans lequel deux élus doivent siéger. Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il propose donc au conseil municipal de désigner les délégués suivants :

Pour l'école du Village : titulaire M. LECOMTE Marc, suppléant : Mme GAGNARD Céline  
Pour l'école de Masneuf : titulaire M. LECOMTE Marc, suppléant Mme GIGON Christine

Monsieur HERNANDEZ Guy propose sa candidature en tant que délégué suppléant à l'école de Masneuf.

Monsieur le Maire propose de voter en trois temps :

- dans un premier temps pour le délégué titulaire pour les deux écoles, M. LECOMTE Marc et pour la déléguée suppléante pour l'école du Village, Mme GAGNARD Céline. Le résultat est 15 voix pour, 2 voix contre (MM. DEDIDIER Sylvain et LEFEBVRE Jacques), 2 abstentions (Mme CLOEZ Sonia et M. HERNANDEZ Guy).

- Dans un deuxième temps pour la candidature de Mme GIGON Christine comme délégué suppléante pour l'école de Masneuf. Le résultat est 15 voix pour, 1 voix contre (M. LEFEBVRE Jacques) et 3 abstentions (Mme CLOEZ Sonia, MM. HERNANDEZ Guy et DEDIDIER Sylvain).

- Dans un troisième temps pour la candidature de M. HERNANDEZ Guy comme délégué suppléant pour l'école de Masneuf. Le résultat est 4 voix pour, 15 voix contre (Mmes CHIVELAS Brigitte, GAGNARD Céline, GIGON Christine, LEVEQUE Marie-José, NURY Cassandra, ROSE-LEVEQUE Christelle et VALLIER France et MM. ALLIER Jérôme, AUBERT Michel, CROS Samuel, FLECHON Vincent, JEANNE Jean-Pierre, LECOMTE Marc, THÉRY Jacques et VOLLE Stéphane).

Après le vote à main levée, le Conseil Municipal,

- **prend** note de ces votes :
- **Déclare** élus comme délégués des écoles :

Pour l'école du Village :

Titulaire : M. **LECOMTE** Marc, suppléante : Mme **GAGNARD** Céline

Pour l'école de Masneuf :

Titulaire : M. **LECOMTE** Marc, suppléante : Mme **GIGON** Christine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE.

